



## Communiqué de presse

### Gestion de l'avant-port de plaisance et de l'anse de Kersaux - Concarneau

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille est l'autorité portuaire du port de plaisance de Concarneau. La commune de Concarneau gère les équipements de la plaisance de l'avant-port et de l'anse de Kersaux dans le cadre d'un contrat de concession avec le Syndicat mixte dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2026.

Succédant à la CCI, la Ville de Concarneau était devenue concessionnaire et gestionnaire du port de plaisance le 27 décembre 1982. La durée initiale de la concession du port de plaisance avait été fixée à 50 ans à compter du 31 décembre 1976.

Des discussions ont été engagées entre le Syndicat mixte et la Commune pour définir les modalités d'un raccourcissement de la durée de la concession afin de permettre une gestion mutualisée de ses 7 ports de plaisance : Douarnenez (Rosmeur), Audierne, Saint-Guérolé-Penmarc'h, Le Guilvinec-Léchiagat, Loctudy-Ile Tudy, Lesconil, Concarneau.

D'un commun accord, le Syndicat mixte et la Ville de Concarneau concessionnaire ont souhaité ramener l'échéance du contrat au 31 décembre 2021. Le Syndicat mixte a délibéré le 9 décembre 2020 et la commune de Concarneau le 17 décembre 2020.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les équipements plaisance de l'avant-port de Concarneau seront donc exploités en régie par le Syndicat mixte. 2021 sera une année de mobilisation pour la commune et le Syndicat mixte afin d'assurer cette transition dans les meilleures conditions.

Les ports de plaisance du Syndicat mixte se situent sur 3 bassins de navigation distincts : en baie de Douarnenez, en baie d'Audierne et dans le bassin de Glénan – Odet maritime. Ils concentrent plus de 20 % des escales du Finistère et 15 % des places en Finistère. Trois ports sont structurants (Audierne, Loctudy et Concarneau) et maillent le territoire. Ils représentent près de 65 % de la capacité d'accueil totale du Syndicat mixte.

Ces 7 ports sont situés dans des bassins de navigation dynamiques et ne répondent plus aux besoins de places, aux besoins de services et à la qualité environnementale attendus.

Pour répondre aux besoins et aux enjeux de la filière plaisance, le Syndicat mixte a adopté une stratégie opérationnelle dont une des actions est de développer harmonieusement les places portuaires et de faire des ports la porte d'entrée des territoires en terme d'attractivité, d'économie et d'emploi.

Ainsi, quatre projets de développement de la plaisance ont été retenus dans le programme pluriannuel de travaux du Syndicat pour les ports de Lesconil, Concarneau, Audierne et Guilvinec-Léchiagat.

Pour le port de Concarneau, le développement de la plaisance avait été intégré dans le schéma de développement réalisé par le Conseil départemental du Finistère en 2013.

Le projet envisagé devra être requestionné au regard du contexte actuel et fera l'objet d'une concertation. En terme de calendrier, les années 2021-2022 seront consacrées à la phase de concertation et à la réalisation des études techniques et environnementales afin que les procédures d'autorisation administrative puissent se dérouler courant 2022-2023 pour un début des travaux en 2024.

L'évolution de l'organisation de la gestion de la plaisance, qui sera actée par le raccourcissement de la concession, permettra de passer à une étape de mise en œuvre d'un projet de développement de la plaisance incluant la mise en place d'une nouvelle station d'avitaillement aux normes et plus fonctionnelle.



La capacité d'accueil du port de plaisance est de 717 emplacements répartis en :

- 290 places sur ponton en avant-port
- 49 places sur bouée en avant-port
- 6 places sur bouée en avant-port affectées aux adhérents de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de l'Avant-Port (APPAPO)
- 20 places sur bouée dans l'anse de Kersaux
- 352 autorisations annuelles de mouillage délivrées dans l'anse de Kersaux

Les 290 places aux pontons de l'avant-port comptent 54 places réservées aux bateaux de passage.

Contact presse Ville de Concarneau : Christine Barba – tél : 02 98 50 38 60 –  
courriel : christine.barba@concarneau.fr

Contact presse SMPPPC : Lucie Vincent – tél : 02 98 82 82 31 –  
courriel : lucie.vincent@peche-plaisance-cornouaille.fr

#### Pêche & Plaisance de Cornouaille

5 quai Henry-Maurice Bénard 29120 Pont-l'Abbé  
02 98 82 84 00 | syndicatmixte@peche-plaisance-cornouaille.fr

